

Date : 20071009

Dossier : A-558-06

Référence : 2007 CAF 325

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LE JUGE NOËL
LE JUGE RYER**

ENTRE :

D. JOHN HUSBAND

appellant

et

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

intimée

Audience tenue à Regina (Saskatchewan), le 9 octobre 2007

Jugement rendu à l'audience à Regina (Saskatchewan), le 9 octobre 2007

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE NOËL

Date : 20071009

Dossier : A-558-06

Référence : 2007 CAF 325

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LE JUGE NOËL
LE JUGE RYER**

ENTRE :

D. JOHN HUSBAND

appellant

et

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

intimée

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR
(Prononcés à l'audience à Regina (Saskatchewan), le 9 octobre 2007)

LE JUGE NOËL

[1] Il s'agit d'un appel du rejet par le juge Strayer de la demande de contrôle judiciaire de la décision par laquelle la Commission canadienne du blé a refusé de délivrer une « licence d'exportation sans rachat vers les États-Unis pour de l'orge de provende ».

[2] Malgré la conviction de M. Husband concernant la justesse de sa position, nous n'avons pu relever d'erreur dans la décision du juge Strayer.

[3] L'appel sera rejeté avec dépens.

« Marc Noël »

j.c.a.

Traduction certifiée conforme
Sandra de Azevedo, LL.B.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-558-06

(Appel de l'ordonnance en date du 16 novembre 2006 par laquelle le juge suppléant B.L. Strayer a rejeté avec dépens la demande de contrôle judiciaire n° T-105-06)

INTITULÉ : D. JOHN HUSBAND
appellant

et

LA COMMISSION CANADIENNE
DU BLÉ

intimée

LIEU DE L'AUDIENCE : REGINA (SASKATCHEWAN)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 9 OCTOBRE 2007

**MOTIFS DU JUGEMENT
DE LA COUR** (LES JUGES LINDEN, NOËL ET
RYER)

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE NOËL

COMPARUTIONS :

D. John Husband POUR L'APPELANT

Thor Hansell POUR L'INTIMÉE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

D. John Husband POUR L'APPELANT
Wawota (Saskatchewan)

Aikins, MacAulay & Thorvardson s.r.l. POUR L'INTIMÉE
Winnipeg (Manitoba)

